

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Chers confrères, chers bâtonniers, chers amis, mesdames, messieurs,
Je vous souhaite la bienvenue.

Notre section est très heureuse de vous accueillir pour ce 44^{ème} Congrès du SAF.

Monsieur le sénateur, M. Jacques BIGOT,

Madame l'adjointe au maire, Mme Chantal CUTAJAR,

Je vous remercie d'avoir bien voulu nous honorer de votre présence et de marquer ainsi votre intérêt pour notre profession, notre syndicat et les valeurs qu'il défend.

Merci aussi à M. le vice-président du CNB, Roland RODRIGUEZ, aux représentants des syndicats et associations amies, d'être parmi nous.

Nous n'aurons pas le plaisir d'accueillir Mme le garde des Sceaux, Nicole Belloubet qui nous a fait savoir que, bien que sensible aux conditions d'exercice de notre profession, ses contraintes d'agenda ne lui permettent pas d'être présente. Elle nous adresse des vœux de plein succès pour nos travaux.

Mais, plus qu'une consolation, nous aurons le bonheur d'accueillir tout à l'heure, notre confrère Me Henri Leclerc. Notre invité surprise fera une intervention, après le rapport moral de notre président, Bertrand Couderc.

Organiser un Congrès est toujours un défi. Pour le relever, nous avons pu compter sur de nombreux soutiens et sur l'aide de plusieurs d'entre vous. Nous adressons donc nos vifs remerciements à tous ceux qui nous ont apportés leurs contributions sans lesquelles nous n'aurions pas pu vous accueillir dans d'aussi agréables conditions :

Merci au M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Strasbourg, Pascal Créhange et aux membres du Conseil de l'Ordre

A la Ville de Strasbourg, et à son maire, M. Roland Ries

Au Conseil régional, et son ex-président M. Philippe Richert et son président Jean Rottner

Au conseil départemental du Bas-Rhin, et son président, M. Frédéric Bierry

Je remercie pour ma part tous les membres de notre section, Pierre-Etienne, Olivia, Caroline, Grégoire, Annick, Pierre, Valérie, et tous les autres ainsi que nos amis bénévoles qui ont bien voulu nous prêter main forte.

Je remercie aussi Florian BORG et Laurence ROQUES pour leur aide, Patricia BOUGHANMI-PAPI pour ses précieux conseils et Florence YESSO, notre secrétaire, pour son dévouement.

Presqu'un quart de siècle nous sépare du précédent Congrès qui s'est tenu à Strasbourg ; c'était en 1993. Le SAF a été créé en 1972, il s'agissait alors de son 20^{ème} Congrès.

Une triste coïncidence veut que celui qui a ouvert le Congrès à Strasbourg, il y a 24 ans, nous a quitté cette année, au printemps dernier, emportée par la maladie. Je veux parler de Franz-Michel WELSCH, confrère chez qui j'ai fait mes premiers pas d'élève-avocate. Je salue ici l'homme de conviction qu'il a été.

A Strasbourg, en 1993, après un congrès, l'année précédente, portant sur l'avenir de la profession, notre syndicat, actualité obligeait, avait voulu remettre les libertés au centre des débats.

Mais les questions professionnelles n'avaient pas été en reste, et se trouvaient au cœur du rapport moral du président de l'époque, Tiennot Grumbach, grande figure du SAF, également disparu.

Aujourd'hui, le mouvement de balancier nous ramène au sort de notre profession, plus exactement à celui d'un certain type d'avocats.

Mais les libertés et les droits des plus faibles et des plus fragiles restent omniprésents à travers les commissions de ce matin, pénale, étrangers, sociale, accès au droit, discrimination, avec le rapport moral tout à l'heure, demain avec deux ateliers, et l'une des tables rondes où l'on évoquera l'état d'urgence et le délit de solidarité.

Pouvait-il en être autrement ?

Les deux questions droits et libertés d'un côté et conditions d'exercice professionnel de l'autre sont intimement liées à nos yeux car le SAF considère que la justification de l'avocat doit se trouver dans son utilité sociale.

Un quart de siècle après, où en sommes nous ?

Dérèglementation, marchandisation du droit, accélération de l'évolution technologique, gestion contraignante des cabinets, tsunami législatif et réglementaire, éclatement des lieux d'exercice, désengagement pernicieux de l'Etat du service public de la justice, avec une réforme de l'AJ jugée nécessaire mais toujours en panne, la restriction de l'accès aux palais de justice, la désertification judiciaire, la volonté de tarir le flux du contentieux notamment par la complexification des procédures, la réduction des délais (sauf quand il s'agit de réprimer), la multiplication des chausse-trappes procédurales obligeant à une vigilance de tous les instants,

On aurait pu au moins attendre l'avènement de l'homme augmenté avant de nous infliger tout cela, et aussi de...la femme augmentée.

Alors ce pourrait bien être l'uburn'out, au bout du chemin.

UBURN'OUT.

Une contraction de deux mots pour deux maux qui nous guettent : l'épuisement et l'ubérisation.

Serons-nous capables de les conjurer ? Derrière cette interrogation, la question existentielle qui nous taraude: Etre ou ne plus être.

A voir notre affiche avec ces avocats qui s'élancent gaiement dans le firmament, la question paraît déjà superflue. Mais de mauvaises langues pourraient dire, avec ces avocats béats qui se croient au dessus des turbulences contemporaines, qu'il y a à la fois du Candide et du Pangloss en nous. Et puis d'ailleurs, on ne sait si cela été fait exprès : ils sont dans les cieux, c'est qu'ils sont déjà morts, mais ils ne le savent pas encore.

Dans les cieux, car ils le valent bien, vu comme ils se décarcassent pour les « pov gens ».

Mais n'écoutez pas ces mauvaises augures. Il n'y a pas de fatalité.

Tenez justement, puisqu'il est question de bicyclette : qui aurait pu croire que la petite reine, non seulement survivrait, aux côtés des moyens de transport modernes, mais retrouverait, ici et là, un peu de son empire, comme à Strasbourg, justement ?

Strasbourg, qui n'est pas seulement la capitale des droits de l'Homme, comme disent certains de nos clients étrangers qui s'échouent ici ; elle est aussi la capitale de la bicyclette, avec son réseau de pistes cyclables le plus long de France.

Tout est donc affaire de volonté politique.

Mais, c'est vrai que pour nous autres avocats du quotidien, elle nous tourne singulièrement le dos.

Les pouvoirs publics et nombre de nos représentants influents sont plus préoccupés de renforcer la compétitivité des cabinets d'affaires dans un contexte de mondialisation, que d'assurer la pérennité et la viabilité des cabinets qui garantissent l'accès au droit et à la justice de nos concitoyens quelque soit leur situation de fortune.

Alors n'oubliez pas le prochain rendez-vous électoral qui est crucial: les élections du CNB auront lieu le 21 novembre prochain, il faudra se déplacer massivement pour aller voter afin que notre sensibilité y soit le plus largement représentée.

En attendant, notre Congrès sera un moment pour réfléchir à la manière de préserver la diversité des modes d'exercice et faire en sorte que l'espèce d'avocats que nous sommes ne soit pas vouée à l'extinction.

Nous n'épuiserons pas le sujet en deux ou trois jours.

Nous avons choisi de l'aborder sous l'angle d'un principe qui nous est cher : celui de la solidarité. Après en avoir éprouvé la pertinence, voire la nécessité, il s'agira de construire, structurer, renforcer nos réseaux en développant de nouvelles coopérations :

Car c'est par ces réseaux que les avocats des plus modestes sont en capacité de leur offrir des prestations de haute qualité au moindre coût, grâce aux échanges gracieux de jurisprudence, d'avis, d'analyses collectives, mais aussi de « tuyaux » comme on dit, de stratégies, plus généralement de toutes ces connaissances tacites, ce savoir non livresque, qui sont au moins aussi importantes que le savoir juridique promis à l'automatisation

C'est aussi, grâce à ces réseaux que nous sommes est en capacité d'organiser une défense collective, élaborer des stratégies communes lorsque les enjeux dépassent l'intérêt particulier du client, de s'organiser et mutualiser les moyens et les ressources intellectuelles et temporelles pour faire face à une défense de grande ampleur

Il s'agira aussi de réfléchir à la création de structures solidaires plus ou moins intégrées, pourquoi pas des structures ad hoc, pour mutualiser les moyens et être en capacité de s'approprier de nouvelles armes du droit, telle l'action de groupe, tout cela sans renoncer à notre indépendance.

Je souhaite que ce soit un beau Congrès pour vous.

Ragaillardis, vous le serez sans doute, comme toujours, mais j'espère que vous repartirez aussi avec la forte conviction, qu'il ne s'agit plus d'être solitaire mais résolument solidaire.

Nohra Boukara, présidente SAF Strasbourg